

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN, TENUE MARDI LE 14 MARS 2017 À COMPTER DE 8h30 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents, monsieur le Maire, Yvon Laramée ainsi que madame la conseillère Nathalie Lemaire et messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard, tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Est également présente, Mme Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

1.1 Constat du quorum et de l’avis de convocation :

M. le Maire ouvre la séance à 8h30.

Les membres du conseil sont tous présents pour traiter des sujets suivants à savoir :

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2017-03-103

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

ET RÉSOLU QUE l’ordre du jour soit et est adopté tel que préparé à savoir:

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Adoption de l’ordre du jour;**
- 3. Entente pour l’acquisition de l’église Saint-Édouard;**
- 4. Acceptation des systèmes septiques avec lampes de désinfection ultra-violet (UV);**
- 5. Soccer 2017;**
- 6. Période de questions;**
- 7. Levée de la séance.**

-
- 3. Entente pour l’acquisition de l’église Saint-Édouard;**

RÉSOLUTION 2017-03-104

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE la municipalité accepte le contenu de l'entente avec la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel, telle que présentée, pour l'acquisition du 366 rue Principale à Eastman comprenant l'Église Saint-Édouard et le presbytère;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, aux conditions qu'ils estiment appropriées pour le meilleur intérêt de la municipalité, tout acte et document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Acceptation des systèmes septiques avec lampes de désinfection ultraviolet (UV);

Abrogé par la résolution
2017-04-141

RÉSOLUTION 2017-03-105

ATTENDU la demande d'une citoyenne pour l'installation d'un système septique avec lampe de désinfection ultraviolet (UV);

ATTENDU QUE selon le règlement Q-2, r.22, article 87.14.1, l'installation d'un tel système septique peut être autorisée si, en application de l'article 25 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47-1), la municipalité effectue l'entretien de ces systèmes de traitement;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE la municipalité accepte d'effectuer l'entretien des systèmes septiques avec lampes de désinfection UV sur son territoire;

ET QUE le coût d'entretien de ces systèmes septiques soit facturé au complet aux propriétaires plus des frais d'administration de 15 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Soccer 2017;

RÉSOLUTION 2017-03-106

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE la municipalité retienne les services de Thierry Lavoie (entraîneur responsable) Christopher Gains, Mathieu Côté, Maude Demers et Patrick Jetté pour l'entraînement et la gestion du soccer pour l'année 2017 pour un montant total de 5 875 \$;

QUE la municipalité retienne les services de Soccer Magog pour arbitrage, formation, planification du programme, supervision pour un montant de 4 760 \$;

ET QUE la municipalité accepte la tarification suggérée pour le soccer 2017 local et régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Période de questions;

aucune

7. Levée de la séance;

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés,

RÉSOLUTION 2017-03-107

Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire

QUE la présente séance soit et est levée à 9h54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Yvon Laramée
Maire

Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière